



# ARRÊTÉ

## **Demande de subvention pour l'opération de rénovation des installations techniques de la Commanderie**

25 / JUR / 2023

**Le Maire de la ville de RIXHEIM,**

- Vu** l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu** la délibération du conseil municipal du 26 octobre 2020 déléguant au maire de Rixheim la possibilité de demander aux organismes financeurs, publics et privés, l'attribution de subvention pour les opérations d'investissement ;
- Considérant** que les travaux envisagés concernent le remplacement des installations de chauffage, ventilation et plomberie-sanitaires du bâtiment de la Commanderie (Hôtel de Ville et Musée du Papier Peint)
- Considérant** que l'objectif poursuivi est une mise aux normes et une sécurisation des installations techniques dans un souci d'optimisation des consommations énergétiques et de meilleur confort pour les occupants
- Considérant** que les travaux sus énoncés rentrent dans le champ d'éligibilité de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)

### ARRETE

**Article 1 :** La Ville de Rixheim sollicite auprès du Préfet du Haut-Rhin, une subvention d'un montant de 307 136 euros au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour la réalisation de l'opération de rénovation des installations techniques de la Commanderie.

**Article 2 :** Le plan de financement retenu pour cette opération est le suivant :

DÉPENSES	MONTANT HT	RESSOURCES	MONTANT	%
Travaux	728 500	État - DSIL	307 136	40,00 %
Maîtrise d'œuvre	39 339	État – Fonds vert	307 136	40,00 %
		Fonds propres	153 568	20,00 %
<b>TOTAL</b>	<b>767 839</b>	<b>TOTAL :</b>	<b>767 840</b>	<b>100,00 %</b>

**Article 3 :** Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4 :** Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg pour excès de pouvoir dans le délai de 2 mois à compter de sa notification.

Fait à RIXHEIM, le 13 JAN. 2023

Le Maire,



Rachel BAECHTEL

Mis en ligne sur le site internet de la ville de Rixheim le :

13 JAN. 2023